

LE SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS

Pays de la Serre







Validé en Conseil communautaire du 06 juillet 2021

42 COMMUNES 42.866 HECTARES + DE 14.500 HABITANTS

SOMMAIRE

13 PRÉSENTATION DU SERVICE

03 ORGANISATION

14 REOM INCITATIVE

104 IMPACT DU COVID-19
SUR LE SERVICE

17 COMMUNICATION

18 INDICATEURS TECHNIQUES

18 COLLECTE DES DÉCHETS

10 TRAITEMENT DES DÉCHETS

4 ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE

16 ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS EN APPORT VOLONTAIRE

22 BILAN DES TONNAGES

22 BILAN DE LA REOMI

24 INDICATEURS FINANCIERS

24 MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE

24 DÉPENSES DU SERVICE ET SON FINANCEMENT

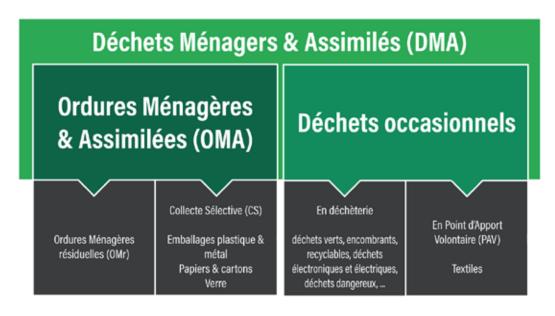
27 RECETTES

29 RÉCAPITULATIF

31 SYNTHÈSE

GLOSSAIRE

- Bio-déchets: Fraction fermentescible des ordures ménagères soit les déchets de cuisine et certains déchets verts des ménages ainsi
 que des papiers et cartons.
- CITEO: ex-ECO-EMBALLAGES, est une entreprise privée spécialisée dans le recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques.
 Elle naît de la fusion en septembre 2017 d'ECO-EMBALLAGES et d'ECOFOLIO. L'activité de CITEO est réglementée par un agrément d'État pour une durée de cinq ans.
- Collecte: Ensemble des opérations consistant à enlever les déchets et à les acheminer vers un lieu de transfert, de tri, de traitement ou une installation de stockage des déchets.
- Collecte sélective (CS): Collecte des déchets ménagers séparés en plusieurs flux différenciés (matériaux secs, fermentescibles, déchets encombrants des ménages, ...).
- Déchets Ménagers et Assimilés (DMA): OMR + les déchets des collectes sélectives + les déchets collectés en déchèterie, soit la totalité des déchets des ménages et des activités économiques pris en charge par le service public.
- DDS: Les déchets diffus spécifiques (DDS) ménagers sont des déchets communément présents chez les particuliers, issus de produits chimiques pouvant présenter un risque significatif pour la santé et l'environnement en raison de leurs caractéristiques physico-chimiques.
- DEEE: Déchets d'équipements électriques et électroniques.
- EJM (encore appelés Matériaux secs) : Emballages et Journaux Magazines.
- Encombrants : Déchets volumineux ne pouvant être déposés dans les containers de collecte. Ne sont pas pris en compte : les déchets verts et les déblais et gravats.
- GEM F: gros électro-ménager du secteur froid (réfrigérateur, ...).
- GEM HF: gros électro-ménager hors secteur du froid (lave-vaisselle, cuisinière, ...).
- Matériaux Recyclables : principalement déchets métalliques, papiers, cartons, plastiques, EJM, verre, textiles.
- Ordures Ménagères Résiduelles (OMR): part des ordures ménagères collectées en mélange, restant après les collectes sélectives.
- Ordures Ménagères et Assimilées (OMA): Les OMA sont constituées des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et des déchets collectés sélectivement, soit en porte-à-porte, soit en apport volontaire: verre + emballages et journaux-magazines (matériaux secs). Elles comprennent également, à la marge, les collectes sélectives de bio-déchets alimentaires.
- PAM : petits appareils en mélange, électrique / électronique.
- REOMi : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative.
- Traitement: le traitement des déchets débute après les opérations de collecte, de transport et de prétraitement. Il est réalisé par des opérateurs privés ou publics, dans le cadre du service public ou dans un cadre privé. Plusieurs types de traitement existent, ils sont très variables, souvent adaptés à un type de déchets.
- VALOR'AISNE : syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne.



PRÉSENTATION DU SERVICE

ORGANISATION

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA SERRE EXERCE LA COMPÉTENCE « ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS » DEPUIS FIN 1994.



Le service de collecte et de traitement des déchets mis en place dessert les 42 communes du Pays de la Serre soit 14.572 habitants. La collecte sélective est en place sur l'ensemble du territoire depuis novembre 1998.

COLLECTE

Pour assurer la collecte, la Communauté de communes a recourt à des contrats de prestation de service. VEOLIA PROPRETÉ était le prestataire historique de la collecte. Suite à l'appel d'offres lancé en 2018, et à compter du 1er avril 2019, SEPUR a remplacé VEOLIA PROPRETÉ pour la collecte des déchets en porte-àporte, la collecte des déchets issus des déchèteries est toujours confiée à VEOLIA PROPRETÉ. La collecte du verre est toujours assurée par MINERIS (Ex-PATE SAS). L'ensemble de ces contrats sont signés pour une durée de 5 ans (renouvelable 2 fois un an).

TRAITEMENT

Depuis le 1er janvier 2003, le traitement des déchets collectés en porte-à-porte est réalisé par le Syndicat Départemental de Traitement des Déchets, VALOR'AISNE, dont la Communauté de communes est adhérente depuis le 4 juillet 2002. Les ordures ménagères, les recyclables et les encombrants transitent par le quai de transfert situé à Fontaine-lès-Vervins. De-là, ordures ménagères et encombrants sont :

- Soit enfouis dans une installation de stockage de déchets non dangereux à Flavigny-le-Grand;
- Soit incinérés sur 3 sites ECOVALOR à St-Saulve (59), SMIIA à Maubeuge (59) ou SMITOM à Monthyon.

Les recyclables sont triés à Urvillers avant leur reprise par les unités et/ou entreprises de recyclages.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, VALOR'AISNE a également repris le traitement des déchets issus des déchèteries, en poursuivant l'exercice du contrat en cours avec VEOLIA PROPRETÉ, puis en souscrivant ses propres contrats de traitements.

TARIFICATION

À partir de 1995, la Communauté de communes a adopté, comme mode de financement du service, la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) avant d'évoluer sur la tarification incitative (REOMi) à partir de 2015, sauf pour les logements collectifs.

REOM INCITATIVE (REOMI)

Depuis le 1^{er} janvier 2015 et après une année de test, le financement du service est assuré par la redevance incitative. La redevance incitative est un mode de financement du Service Public d'Élimination des Déchets visant à¹:

- ► FAVORISER LA RÉDUCTION DES DÉCHETS, LA DIMINUTION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS CONFIÉES AUX COLLECTIVITÉS ET L'UTILISATION OPTIMALE DES FILIÈRES DE VALORISATION DES DÉCHETS MÉNAGERS (AUGMENTATION DES QUANTITÉS DE DÉCHETS DIRIGÉES VERS LE RECYCLAGE ET LE COMPOSTAGE);
- MAÎTRISER LA HAUSSE DES COÛTS DU SERVICE PUBLIC DÉCHETS ET EN AMÉLIORER LA TRANSPARENCE.



ELLE RÉPOND À LA FOIS AUX PRÉOCCUPATIONS DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET DES USAGERS, CAR ELLE PERMET DE LIMITER LA HAUSSE DE LA FACTURE DÉCHETS ET AUX OBJECTIFS INSCRITS DANS LES POLITIQUES DE PRÉVENTION ET DE VALORISATION DES DÉCHETS.

L'incitation porte sur différents sujets :

- La réduction des déchets à traiter par la collectivité : éco-consommation, compostage individuel, réemploi, ... Ceci permet de diminuer le coût du service.
- L'augmentation du tri des déchets recyclables (emballages, journaux-magazines) et/ou fermentescibles (déchets organiques, déchets verts).
- Une utilisation rationnelle du service : ne sortir son bac que lorsqu'il est plein, emmener certains déchets en déchèterie (déchets verts, encombrants, ...). Ceci est également source de maîtrise des coûts du service.

IMPACT DU COVID-19 SUR LE SERVICE DÉCHETS MÉNAGERS

AJUSTEMENT DU SERVICE

Depuis fin février et la propagation du virus, le service déchets ménagers a centralisé les informations concernant les Plans de Continuité d'Activités de ses prestataires (VEOLIA et SEPUR principalement) et sollicité VALOR'AISNE, syndicat de traitement des déchets, afin d'obtenir le sien.

Le 17 mars 2020, le Syndicat annonce la fermeture du centre de tri d'Urvillers.

Le 18 mars, SEPUR effectue une dernière collecte de recyclables sur le territoire de la Communauté de communes. Cette dernière collecte ainsi que les stocks présents sur le centre de tri ne seront finalement pas triés mais envoyés à l'enfouissement sur décision du Syndicat, soit 16,63 tonnes. Nous l'apprendrons par mail le 05 mai 2020.

Deux possibilités s'offrent alors à la Communauté de communes :

· Maintenir la collecte des sacs jaunes et tout envoyer à

l'enfouissement. Le service est en mode dégradé mais un service à l'usager est maintenu. Cette solution va pénaliser la Communauté de communes doublement. Il y aura une diminution des recettes liée à la vente des recyclables et une baisse de la subvention CITEO. Cette perte de recettes alors que les dépenses n'auront pas diminuée, devra être compensée via une augmentation de la REOMi. Au final, les usagers risquent de subir une augmentation de leur redevance.

Suspendre la collecte et demander aux usagers de garder leurs sacs jaunes chez eux. L'habitat de la Communauté de communes étant majoritairement de type pavillonnaire, un stockage de sacs sur quelques semaines semble possible. Le service est dégradé mais il n'y a pas de risque d'augmentation de la REOMi. Des points de collecte devront être maintenus : habitat collectif et maisons de retraite. Certaines pharmacies demanderont également à être collectées. Au final, un effort est demandé aux usagers mais le risque d'augmentation de la REOMi est quasi nul.

¹ - Source : ADEME - La redevance incitative - juillet 2016

Cette dernière solution est finalement retenue. Elle est diffusée aux maires qui assurent le relais auprès des habitants, mais également via Facebook et le site Internet de la Communauté de communes du Pays de la Serre (www.paysdelaserre.fr).

En parallèle, la Communauté de communes souhaite maintenir ses déchèteries ouvertes, à condition de respecter les gestes barrières.

Cependant, avec l'annonce du confinement, les exutoires de traitement ferment. Nous sommes donc contraints de fermer nos sites, faute de pouvoir évacuer les déchets. Une dernière série d'enlèvements sont réalisés afin de vider les sites. L'information est diffusée via les mêmes canaux que pour la suspension de collecte des recyclables.

À compter du 19 mars, seule la collecte des ordures ménagères (bac gris) est maintenue.

Dans les jours qui suivent, les équipes de collectes vont recevoir des remerciements de la part des usagers. Des messages sont laissés sur les containers à leur intention.

Le 30 mars, la Communauté de communes annonce que les levées des bacs gris ne seront pas facturées pendant la durée du confinement. Dans le même temps, elle demande aux usagers qui utilisent des gants et/ou des masques de bien jeter ces déchets dans un sac qui doit ensuite être fermé avant d'être mis dans le bac.

REPRISE DU CENTRE DE TRI ET DES COLLECTES SÉLECTIVES

Le 16 avril, VALOR'AISNE confirme la réouverture du centre de tri en mode dégradé : le standard de tri sera inférieur à celui pratiqué habituellement.

En utilisant les canaux habituels, la reprise de la collecte des recyclables en porte-à-porte est annoncée pour le 20 avril 2020.

SEPUR reprend la collecte des sacs jaunes et les tonnages sont conséquents : sur les 4 premiers jours près de 31 tonnes sont

collectées. La majorité des habitants a donc joué le jeu et gardé leurs sacs pendant cette période.

Certains ont par contre profité de la non facturation des levées pour présenter leurs déchets en mélange dans leur bac à ordures ménagères.

Le mois d'avril 2020 présente une augmentation de 26% de tonnes d'0Mr par rapport à avril 2019.

RÉOUVERTURE DES DÉCHÈTERIES AUX PROFESSIONNELS

La Communauté de communes reçoit des demandes régulières de réouverture des déchèteries par des particuliers, notamment pour des déchets verts. Du côté des professionnels, seuls deux artisans se sont manifestés : un auto-entrepreneur en espaces verts de Marle et un électricien de Crécy-sur-Serre.

À la demande de la Préfecture, la Communauté de communes rouvre ses déchèteries pour les professionnels munis d'une carte d'accès déchèterie, en premier lieu et à compter du 29 avril 2020.

Les artisans qui disposent d'une carte ou en ont acheté une sur les 4 dernières années ont été informés individuellement par mail ou téléphone.

Du 29 avril au 11 mai, les sites sont ouverts, selon les modalités suivantes :

 Sur rendez-vous uniquement le mercredi après-midi de 14h00 à 18h00 à Crécy-sur-Serre et le jeudi après-midi de 14h00 à 18h00 à Marle; le rendez-vous doit être pris par téléphone au standard téléphonique de la Communauté de communes. Le jour dit l'artisan doit présenter sa carte prépayée d'accès en déchèterie. S'il n'en a pas ou si elle ne contient plus d'accès, une carte peut être achetée au siège de la Communauté de communes sur rendez-vous via le standard.

Nous acceptons alors les encombrants, gravats, déchets verts et papier-cartons.

Au final, 8 entreprises ont utilisé les déchèteries sur cette période.

À noter, très peu d'artisans possèdent une carte valide, la plupart ont dû en faire l'acquisition à cette occasion (4 cartes d'accès ont été vendues). Quand on pense aux tonnages réceptionnés en déchèterie chaque année qui dépassent de très loin les tonnages attendus pour une Communauté de communes rurale, on peut s'interroger sur l'éventualité que certains d'artisans se présentent comme des particuliers pour évacuer leurs déchets d'activités sans frais.

RÉOUVERTURE AUX PARTICULIERS

Les déchèteries du Pays de la Serre ont rouvert leurs portes à compter du 11 mai. L'information aux habitants est faite à compter du jeudi 07 mai, l'agenda de réservation n'étant pas actif avant cette date.

Les déchèteries d'autres département qui ont rouverts leurs portes aux particuliers ont connu un afflux important d'usagers avec souvent des files d'attente allant jusqu'à 2h à l'entrée des sites. D'autres se sont vus obligées de fermer avant l'heure habituelle faute de place dans les bennes. Pour la Communauté de communes, les conditions d'accès aux déchèteries ont été modifiées en conséquence, d'une part en ajoutant deux demi-journées d'ouverture, ainsi, les déchèteries sont ouvertes de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 du lundi 11 mai au lundi 08 juin inclus, et d'autre part, en mettant en place un système de réservation de créneau en ligne (mis en place à compter du 07 mai) et par téléphone.



L'usager souhaitant accéder à la déchetterie se rend sur le site internet de la Communauté de communes, s'y inscrit et réserve un créneau d'accès, via une interface fournit par MY SIMPLY AGENDA (au tarif de 165,00€ pour deux mois).

Les personnes ne disposant pas d'internet peuvent contacter la Communauté de communes au standard afin de réserver leur créneau. Les 10 premiers jours, le standard est fortement sollicité, 5 appels sont en attente toute la journée. À noter que les usagers qui nous appellent disposent souvent d'une adresse mail et d'un accès internet mais préfèrent passer par la réservation téléphonique.

En déchèterie, le nombre d'usagers par créneau de 15 minutes est restreint à deux afin de limiter les croisements sur le site au moment du déchargement et pour ne pas saturer les bennes trop rapidement.

Deux agents sont présents sur chaque site pour :

- Contrôler le droit d'accès (identité et plaque d'immatriculation du véhicule) au portail pour le premier,
- Orienter l'usager sur le quai ensuite, pour le second.

Les agents portent leurs EPI dont les masques et ont à disposition les sanitaires des deux sites (pour le lavage des mains, ...). Il est aussi demandé aux usagers de se munir d'un masque et de gel hydroalcoolique.

La majorité des flux de déchets sont acceptés à l'exception notamment des meubles (dans l'attente de pouvoir faire enlever les bennes déjà pleines et n'ayant pu être prises par ECOMOBILIER avant le confinement), des pneus (l'espace de stockage des pneus pouvant servir à accueillir des D3E si nous étions en manque de place), des piles (qui peuvent être déposées dans d'autres points d'apport volontaire).

Notre prestataire de transport, VEOLIA PROPRETÉ, s'est également engagé à augmenter la fréquence des rotations de bennes pour nous éviter la saturation.

Nous invitons les usagers qui en ont la possibilité à différer leurs apports en déchetterie et à laisser passer les 10 premiers jours de réouverture.

L'ouverture étendue se poursuit jusqu'au 08 juin date à laquelle nous reprenons nos horaires habituels. En l'espace d'un mois, les usagers qui le souhaitaient ont pu accéder aux déchèteries, souvent à plusieurs reprises.

À compter du 15 juin, seuls les vendredi et samedi restent sur réservation, les autres jours seront en accès libre. Puis à compter du 22 juin, les déchèteries reprennent un rythme normal, avec un seul gardien mais en maintenant les gestes barrières et en invitant les usagers à ne pas prolonger leur passage sur site.

COMMUNICATION

Différents moyens de communication sont utilisés pour sensibiliser et informer les habitants afin de leur faire acquérir le bon geste de tri et les sensibiliser à la prévention des déchets :

- Réalisation de supports écrits (guide du tri, notice explicative (facturation), encarts dans le journal du Pays de la Serre, article dans les journaux communaux, ...);
- Communication orale grâce aux interventions de l'animateur du tri, notamment avec les équipes de collecte qui permettent de signaler à chacun les éventuelles erreurs de tri via un avis de passage ou, comme cela arrive fréquemment, par une discussion avec l'habitant.

▶ OPÉRATION POULES

Suite au contexte sanitaire et malgré la réussite de l'opération de 2016 à 2019, il n'y a pas eu d'opération poule en 2020.



▶ PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

Possibilité d'adhésion au prélèvement automatique pour le règlement de la REOMi.



GUIDE DU TRI

Mise à jour régulière du guide du tri à destination des usagers. Ce guide apparaît au verso de nombreuses communication de la Communauté de communes.



Contenu récent 74 Type de... 4 Couverture 74 Mentions J'aime et 14,7 K 289 14,7 K 289 14,7 K 199 11,1 K 199 10,7 K 45 A [FACTURE GM] Quelq... 6 19 9,5 K 47 10 aim 2020 9,1 K 61

4 des publications ayant touché le plus d'utilisateurs Facebook sont du service Environnement (levées non comptabilisées etsuspension de la collecte sélective pendant le confinement, facturation REOMi et réouverture des déchèteries.)

CAHOUR AND





► CALENDRIER DE COLLECTE

Chaque année, la Communauté de communes édite un calendrier de collecte à destination des usagers pour faciliter la collecte en porte-àporte.

► FNCOMBRANTS

Un flyer est distribué à chacun des habitants de la Communauté de communes pour le ramassage des encombrants.

REOMI

Notice d'accompagnement à la facture REOMi.

BAC JAUNE

Campagne de communication sur la mise en place des bacs destinés au tri sélectif, la Communauté de communes s'étant dotée de bacs de tri en remplacement des sacs.

SITE INTERNET ET RÉSEAUX-SOCIAUX

La Communauté de communes dispose également d'une page Facebook et d'un site Internet sur lesquels sont diffusés des messages d'information du service Environnement (Partage des publications de nos partenaires, création de contenu, ...) ainsi que les guides de tri, horaires des déchèteries, ...



LES INDICATEURS TECHNIQUES

COLLECTE DES DÉCHETS

PORTE-À-PORTE

Après plusieurs années d'expérience et vu l'utilisation du service, la Communauté de communes du Pays de la Serre a choisi de réduire la fréquence de collecte en porte-à-porte. Elle est passée d'une collecte dite en C 1 (chaque semaine) à une collecte en C 0,5 (tous les 15 jours).

La collecte en C 1 est maintenue pour l'habitat vertical, les métiers de bouche, cantines scolaires, maisons de retraite et salles des fêtes à la demande des communes.

Depuis le 1er Avril 2019, un passage une fois tous les 15 jours (collecte en C 0,5) est assuré dans chaque commune avec un camion pour

la collecte des déchets recyclables en sac transparent du lundi au jeudi et un second camion qui collecte du lundi au vendredi les ordures ménagères résiduelles (OMr) en bac équipé d'une puce électronique d'identification.

Dans le cadre de la REOMi, les usagers sont invités à ne sortir leur bac qu'une fois rempli.

Pour la pré-collecte des OMr, les usagers disposent d'un bac à couvercle grenat. Pour les déchets recyclables, les usagers disposaient de sacs transparents (50L) en rouleau de 20 sacs fournis par la Communauté de communes et distribués par les mairies.

- En 2020, la Communauté de communes a fait l'acquisition de bacs avec puce électronique d'identification afin de remplacer les sacs transparents. Cet investissement a un but écologique et financier avec la fin de l'acquisition des sacs transparents à l'exception des habitats collectifs qui ne peuvent être équipés de bac faute de capacité de stockage.
- L'entreprise CONTENUR a été retenue pour la fourniture des contenants, 3 volumes de bacs, 180L, 240L et 340L, sont déployés en fonction de la composition des foyers (Le 180L pour les foyers composés d'une à deux personnes, le 240L pour les foyers de 3 personnes et le 340L à partir de 4 personnes). Un 4ème volume de 660L est destiné aux établissements publics et professionnels du territoire. Les volumes ont été attribués selon les recommandations de CITEO.

Afin d'assurer la distribution des bacs, 6 agents ont été recrutés, d'octobre à décembre 2020, formant ainsi deux équipes. Les usagers se sont vu proposer une date de rendez-vous par courrier. En cas d'indisponibilité, ils étaient invités à prendre contacte avec la Communauté de communes afin de convenir d'une nouvelle date. La distribution a débuté le 12 octobre et s'est terminée le 30 décembre 2020. Près de 5.900 adresses sur les 6.200 que compte le territoire ont été dotés de bacs durant cette période, les derniers seront équipés sur l'année 2021.

Le geste de tri reste le même, les déchets doivent être mis en vrac dans les bacs, les usagers sont invités à les utiliser dès réception.

Le ramassage des encombrants est effectué une fois par an. En 2020, la collecte a eu lieu au cours du mois de juin.



APPORT VOLONTAIRE

► LES DÉCHÈTERIES

La Communauté de communes dispose de deux déchèteries pour réceptionner les gravats, la ferraille, les papiers-cartons, les encombrants, les meubles, les déchets verts, les déchets d'équipement électriques et électroniques (DEEE), les pneus, les huiles alimentaires et les déchets diffus spéciaux (DDS) : batteries, piles, huiles de vidange, peintures, solvants, désherbants, vernis, néons, ...

LE VERRE

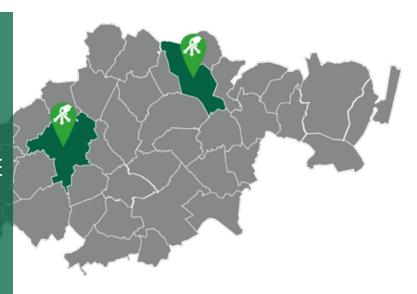
Les habitants du Pays de la Serre disposent, pour déposer leur verre, d'un parc de 79 conteneurs répartis sur l'ensemble du territoire (minimum un par commune). Le verre est collecté via la société MINERIS.

LOCALISATION

CRÉCY-SUR-SERRE - Avenue de la libération MARLE - Route de Montcornet

JOURS ET HEURES D'OUVERTURE

Lundi, mercredi, vendredi et samedi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 Mardi et jeudi de 14h00 à 18h00 Fermeture à 17h00 du 1^{er} novembre au 31 mars



Le gardiennage est assuré par la Communauté de communes. La prestation de collecte est assurée par VEOLIA via un contrat de prestations de service. Le traitement relève de la compétence de VALOR'AISNE depuis le 1er janvier 2017.

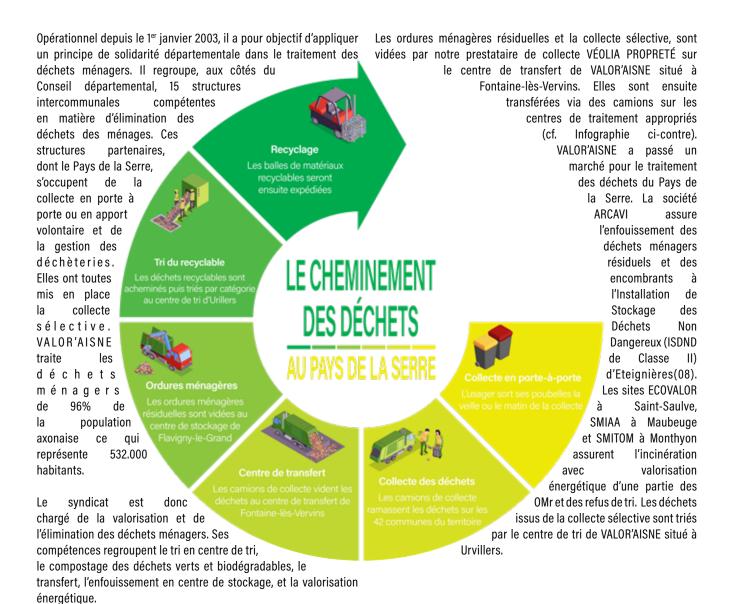
L'accès aux déchèteries se réalise sous conditions du port du masque et du respect des gestes barrières.



TRAITEMENT DES DÉCHETS

PORTE-À-PORTE

LE TRAITEMENT RELÈVE DE LA COMPÉTENCE DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE TRAITEMENT DES DÉCHETS, VALOR'AISNE. IL A ÉTÉ CRÉÉ À L'INITIATIVE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'AISNE DANS LE BUT DE METTRE EN ŒUVRE LE PLAN DÉPARTEMENTAL D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS DE L'AISNE (PDEDMA) DEVENU PLAN DE PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS NON DANGEREUX (PPGDND).



QUE DEVIENNENT NOS DÉCHETS RECYCLÉS?





BOUTEILLES & FLACONS PLASTIQUES DEVIENNENT

Fibres textiles pour la fabrication de vêtements et de couvertures. Rembourrage de couettes, peluches, tuyaux, tubes, revêtements de sol, ...



EMBALLAGES PAPIERS ET CARTONS DEVIENNENT Cartons d'emballages. BRIQUES ALIMENTAIRES DEVIENNENT Essuie-tout, enveloppes, ...



AÉROSOLS, BOÎTES ET BIDONS EN ALUMINIUM DEVIENNENT

Carters de moteurs, pieds de lampes, semelles de fer à repasser, radiateurs, ...

AÉROSOLS, BOÎTES ET BIDONS EN ACIER DEVIENNENT

Boîtes de conserves et boîtes boissons, pièces d'automobile, outils de bricolage, ustensiles ménagers, boules de pétanque, ...



JOURNAUX, MAGAZINES, PROSPECTUS DEVIENNENT Journaux, magazines, prospectus, ...

APPORT VOLONTAIRE

VERRE

Le verre collecté dans les colonnes à verres est lavé et broyé par la Société MINERIS à Soissons puis acheminé vers la verrerie de 0-1 MANUFACTURING (ex-BSN EMBALLAGES) à Reims (51) où il redevient du verre.

<u>DÉCHÈTERIE</u>

Les déchets non valorisables (encombrants) sont enfouis en ISDND (Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux), les autres sont acheminés vers les centres de valorisation, qui peuvent être payants (gravats, par exemple) ou gratuits dans le cadre d'une filière REP.

NATURE DES DÉCHETS RÉCUPÉRÉS	LIEU DE TRAITEMENT OU DE VALORISATION	DEVENIR DES DÉCHETS
GRAVATS	TPA - Athies-sous-Laon JUAM - Chéry-lès-Pouilly	Valorisation Matière ou traitement par enfouissement
ENCOMBRANTS	ARCAVI - Eteignières (08)	Enfouis en CSDND
MEUBLES	ECOMOBILIER - multisites	Recyclage et valorisation
FERRAILLES	SNH - Laon	Récupération des métaux Recyclage de l'acier
DÉCHETS VERTS	RECYCLAGE DES VALLÉES Site d'Aisne Compost - Monceau-le-Neuf	Compostage
PAPIERS-CARTONS	RECYCLAGE DES VALLÉES Site GDE Recyclage - Buire	Cartons
PNEUS	ALIAPUR via SA GURDEBEKE DELTA GOM - Cuts (60)	Broyés et valorisés comme sous-couche routière ou piste de sport
HUILES ALIMENTAIRES	Société ECO GRAS - Bonneuil-sur-Marne (94)	Raffinées et transformées en aliments pour le bétail
HUILES DE VIDANGE	SEVIA Harnes (62)	Régénérées en huiles de moteur
BATTERIES	SNH - Laon	Valorisation Matière
LAMPES - NÉONS	Centre de traitement RECYLUM	Valorisation Matière
PILES	COREPILE - VALDIS - Harnes (62)	Récupération du mercure et des différents métaux
DDS HORS FILIÈRE	ARF - Vendeuil ou Saint-Rémy du Nord (59)	Incinération ou traitement physico-chimique

► LES ÉCO-ORGANISMES

Certains déchets sont collectés et traités via des filières mises en place par les éco-organismes. Ils reprennent et valorisent les déchets sans frais pour la collectivité. Le coût du recyclage est compris dans le prix de vente du produit (éco-taxe). Cette politique de collecte sélective et de recyclage des déchets s'appuie pour partie sur les filières dites de responsabilité élargie des producteurs (REP), principe qui découle de celui du pollueur-payeur.

Les cartouches d'encre d'imprimantes et de photocopieurs sont repris par LVL. Entreprise de la région nantaise, elle collecte, trie et reconditionne pour le réemploi les cartouches d'impression vides sous forme de cartouches génériques.



+ MEUBLES

Repris par VÉOLIA PROPRETÉ puis SUEZ dans le cadre de la filière ECO-MOBILIER, sur la déchèterie de Crécy-sur-Serre, et depuis avril 2017 sur celle de Marle



+ D3E

Repris par ECO-SYSTEMES dans le cadre de la filière OCAD3E

Ces deux marques ont fusionné au 1^{er} janvier 2018 pour former ESR. Néanmois, elles continuent d'exister pour l'organisation de la collecte.

+ LAMPES & NÉONS



Repris par RECYLUM

+ DDS

Repris par CHIMIREC dans le cadre de la filière ECODDS



+ PNEUS

Repris par GURDEBEKE SA, dans le cadre de la filière ALIAPUR



+ PILES

Repris dans le cadre de la filière COREPILE



+ CARTOUCHES D'ENCRE

Repris par LVL. Entreprise de la région nantaise, elle collecte, trie et reconditionne pour le réemploi les cartouches d'impression vides sous forme de cartouches génériques

ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE

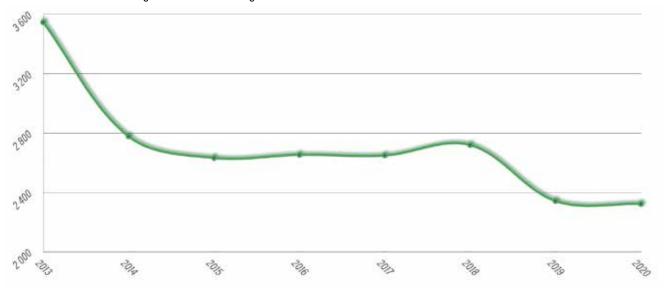
EN 2020, 3.209 TONNES D'ORDURES MÉNAGÈRES ET ASSIMILÉES² ONT ÉTÉ COLLECTÉES EN PORTE-À-PORTE ET TRAITÉES SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LA SERRE. PAR RAPPORT À 2019, NOUS CONSTATONS UNE BAISSE DE 13, 41 % DES TONNAGES COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE GRÂCE À LA COMBINAISON D'UNE BAISSE DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES. DU REFUS DE TRI ET DES ENCOMBRANTS.

OMR COLLECTÉES 2.323 TONNES

En 2020, le tonnage d'ordures ménagères résiduelles (OMr) est stable par rapport à 2019, passant de 2.343 tonnes à 2.323 tonnes (-0.01%).

L'impact de la tarification incitative couplée à une baisse de la fréquence de collecte (passage de C 1 en C 0.5) sur la quantité de déchets enfouie est manifeste et permet à la Communauté de communes d'atteindre les objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement.

Évolution annuelle des tonnages des ordures ménagères résiduelles :



Un habitant de la CC Pays de la Serre produit en moyenne 159,42 kg d'OMr par an. À titre de comparaison, la moyenne axonaise est de 220,70 kg/an/ habitant.

L'objectif fixé par le Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux (PPGDND) de l'Aisne pour l'horizon 2028 est atteint par le territoire depuis 2015.

² - Comprend les ordures ménagères, les matériaux recyclables et les refus de tri hors encombrants collectés en porte-à-porte

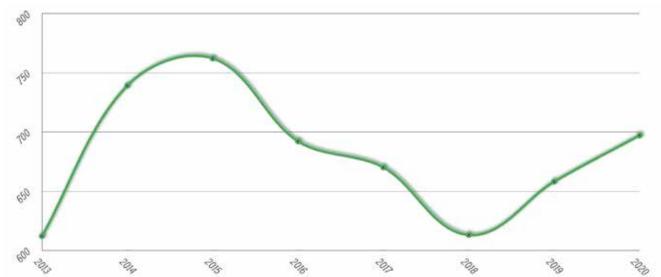
DÉCHETS RECYCLABLES COLLECTÉS

697 TONNES

En 2020, le tonnage de déchets recyclables a augmenté de 5,9% par rapport à 2019, passant de 658 tonnes à 697 tonnes.

Un habitant de la CC Pays de la Serre produit en moyenne 47,83 kg de déchets recyclables par an. Le ratio moyen des collectivités adhérente à VALOR'AISNE est de 53,06 kg/habitant/an.

Évolution annuelle des tonnages des déchets recyclables :



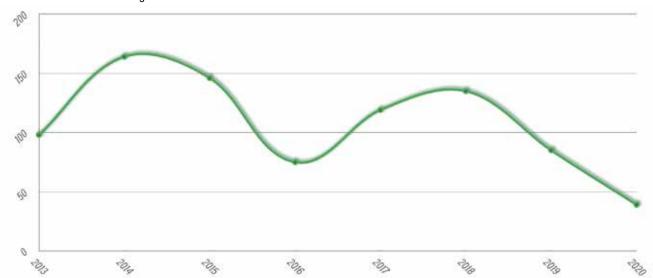
REFUS DE TRI 39 TONNES

En 2020, la production de refus de tri a diminué de 37,50% par rapport à 2018 passant de 85 tonnes à 39 tonnes.

Les refus de tri représentent ainsi 5,6% du contenu des sacs de tri en 2020 contre 13% en 2019. La diminution observée depuis 2019 suite à

deux années de hausse est due aux changements de prestataire en charge de la collecte en porte à porte ainsi qu'au travail de terrain effectué par les agents de la Communauté de communes du Pays de la Serre.

Évolution annuelle des tonnages du refus de tri :

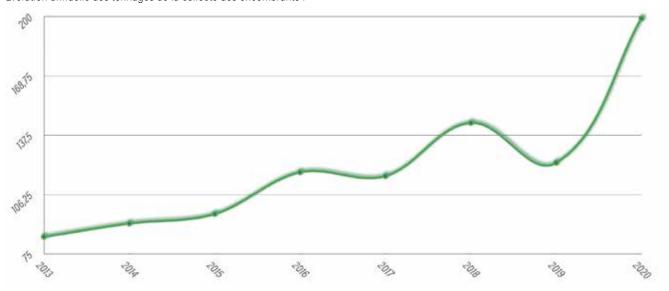


ENCOMBRANTS 199 TONNES

Par rapport à 2019, le tonnage d'encombrants a augmenté de 62%, passant de 123 tonnes à 199 tonnes. Suite à la situation sanitaire, les déchèteries ont été fermées plusieurs semaines, puis une reprise

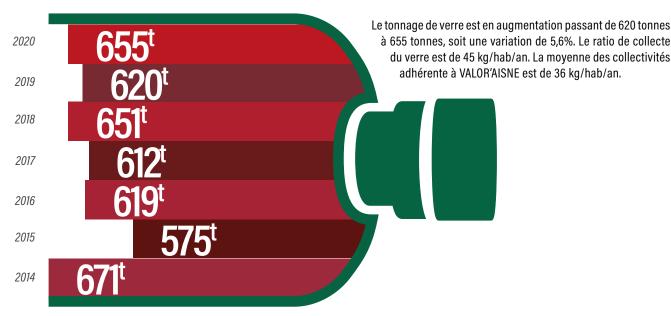
avec une limitation des accès a été mise en place. Les usagers ont eu plus recourt au service de collecte des encombrants en porte-àporte, entraînant une forte augmentation du tonnage.

Évolution annuelle des tonnages de la collecte des encombrants :



ÉVOLUTION DES TONNAGES COLLECTÉS EN APPORT VOLONTAIRE





DÉCHÈTERIES 3.906 TONNES

Par rapport à 2019, le tonnage collecté en déchèteries, hors DDS et autre Eco-filière, diminue passant de 4.555 tonnes à 3.906 tonnes, soit une baisse 14,3%. La diminution se ressent surtout sur les végétaux dont le volume passe de 1.287 tonnes en 2019 à 898 tonnes en 2020 soit une baisse de 30,2%. Cette baisse de tonnage est due à la situation sanitaire que nous avons connue en 2020 (voir page 4).

Évolution annuelle des tonnages en déchèteries :

ANNÉES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
ENCOMBRANTS	1.553	1.566	1.520	1.539	1.645	1.594	1.537
GRAVATS	1.708	1.569	1.343	1.277	1.394	1.395	1.201
VÉGÉTAUX	1.417	1.346	1.350	1.154	1.180	1.287	898
FERRAILLES	137	135	131	147	136	143	140
PAPIERS-CARTONS	127	130	129	132	126	132	125
BATTERIES	6	4	3	5	0	4	4
TOTAUX	4.948	4.750	4.475	4.254	4.481	4.555	3.906

Données en tonnes

Il y a un écart significatif entre les tonnages collectés à Marle Évolution du flux réceptionnés sur les deux déchèteries en 2020 : et à Crécy-sur-Serre surtout au niveau des encombrants et des gravats.

Ainsi, Crécy-sur-Serre collecte 368 tonnes de gravats de plus que Marle. Cette différence est constatée depuis plusieurs année. Concernant les encombrants, l'écart est de 291 tonnes en faveur de Crécy-sur-Serre en 2020 (contre 577 tonnes en 2019), l'écart est moins important mais 2020 reste une année particulière avec des entreprises au ralenti compte tenu du contexte sanitaire (il avait plus que doublé entre 2015 et 2016).

Il n'y a pas eu de chantiers BTP sur le Créçois en 2020 qui pourrait expliquer ces apports exceptionnels. Par contre, le SIRTOM du Laonnois restreint l'accès de ses déchèteries aux artisans en fin de semaine. Certains d'entre eux ont pu être tentés de vider à Crécy-sur-Serre. Il faut aussi prendre en compte le nombre de passage qui est plus élevé pour Crécy -sur-Serre (voir paragraphe 4.6 du rapport).

DÉCHÈTERIES	MARLE	CRÉCY-SUR-SERRE			
ENCOMBRANTS	623	914			
GRAVATS	417	785			
VÉGÉTAUX	413	485			
FERRAILLES	60	80			
PAPIERS-CARTONS	62	63			
BATTERIES	2	2			
TOTAUX	1.577	2.329	3.906		
Données en tonnes					

DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES 20,489 TONNES

TENDANCE

Le tonnage de déchets dangereux des ménages 2020 est stable passant de 20,59 tonnes en 2019 à 20,489 en 2020 (soit une baisse de 0.05%). Ils sont repris via deux filières :

- ECODDS, éco-organisme, la collecte et le traitement des déchets est compris dans le prix d'achat des produits,
- hors ECODDS (VÉOLIA et ARF), la collecte et le traitement des déchets sont à la charge de la Communauté de communes.

ANNÉES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
DDS - TOTAL	25,81	26,68	23	31,9	22,12	20,59	20,489

Données en tonnes



Depuis avril 2014, la majeure partie des DDS est prise en charge par la filière agréée de reprise ECODDS et collectée par son prestataire. Le tonnage en 2020 est en augmentation passant de 10.87 tonnes en 2019 à 11,881 tonnes en 2020. Cette hausse s'explique par une absence de collecte au cours du premier trimestre 2019 suite à un problème d'agrément entre l'éco-organisme et l'État, pendant cette période, les DDS ont été traités hors filière ECODDS.

DÉCHETS HORS ECODDS

Les DDS non repris via la filière ECODDS (emballages souillés, produits considérés comme issus d'une activité professionnelle, ...) sont collectés par VÉOLIA PROPRETÉ et traités par ARF. Ils représentent 8,608 tonnes en 2020 contre 9,70 tonnes en 2019. Cette baisse est liée à un retour à une année complète de collecte de la part de la filière ECODDS.

À Marle comme à Crécy-sur-Serre les DDS sont en majorité des produits pâteux et solides inflammables, c'est-à-dire des peintures, colles et autres enduits. Les autres déchets sont résiduels : produits phytosanitaires, aérosols, acides, bases, ...

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES 117,80 TONNES

TENDANCE

Mise en place en octobre 2012, la collecte séparée des D3E a connu un beau succès et voit ses tonnages augmenter jusqu'en 2016 (en 2016, de nombreux écrans de télévision s'étaient retrouvés en déchèterie suite à l'évolution de la TNT).

Depuis, les tonnages sont stables entre 115 et 120 tonnes par an.

	2019 (tonnes)	2020 (tonnes)	Progression des flux 2019/2020	Nombre d'objets 2020	Vous av	vez collecté
GEM HF	37,3	31,5	-15,6%	629	en 2020)
GEM F	24,2	21,4	-11,5%	428		
ÉCRANS	14,0	12,6	-9,7 %	876		(<u>~</u>)
PAM	48,3	51,9	+7,4%	22 502	U	₽
LAMPES	0,3	0,4	+31,6%	4 562	24 435 appareils	4 562 lampes
TOTAL	124,0	117,8	-5,1%	28 997		

à noter qu'avec 7,7 Kg/an/habitants d'appareils, la performance du territoire est supérieure à la moyenne nationale de 6,4 Kg/an/habitants.

DESTINATION DES D3E

GROS ÉLECTROMÉNAGER HORS FROID GALLOO CARMI - Aniche (59)





ÉCRANS

ENVIE 2E NORD COOLREC - Lesquin (59)

GROS ÉLECTROMÉNAGER FROID ENVIE 2E NORD COOLREC - Lesquin (59)





ÉCRANS PLATS ENVIE 2E NORD COOLREC - Lesquin (59) GALLOO - Vernouillet (28)

PETITS APPAREILS EN MÉLANGE TRIADE ELECTRONIQUE - Gonesse (95)





LAMPES INDAVER -Doel (BE) LUMIVER - Seclin (59)

AUTRES FILIÈRES AGRÉÉES

ÉCOMOBILIER

Filière de collecte de meuble

ANNÉES	2019	2020	
MEUBLES	247,5	202,42	
Données en tonnes			

ALIAPUR

Filière de collecte et de recyclage des pneus

ANNÉES	2016	2017	2018	2019	2020
PNEUS	11,07	7,588	8,126	12,78	13,495
				Doni	nées en tonnes

CORÉPILE

Filière de reprise des piles

ANNÉES	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
PILES	1,363	0,936	1,073	1,813	1,019	0,952	1,14

Données en tonnes

RECYLUM

Filière de collecte des lampes et néons

ANNÉES	2016	2017	2018	2019	2020
LAMPES ET NÉONS	0,121	0,397	0,356	0,308	0,4052
Données en tonnes					

FRÉQUENTATION DES DÉCHÈTERIES

LA DÉCHÈTERIE DE CRÉCY-SUR-SERRE EST LA PLUS FRÉQUENTÉE AVEC 19.026 PASSAGES EN 2020 SOIT 8.728 PASSAGES DE MOINS QU'EN 2019. LA DÉCHÈTERIE DE MARLE CONNAÎT ÉGALEMENT UNE BAISSE DE SA FRÉQUENTATION AVEC 7.974 PASSAGES DE MOINS QU'EN 2019 (-32,6%).

LES PERFORMANCES D'APPORT EN DÉCHÈTERIE EN 2020 (292,41 KG/AN/HAB) SONT LARGEMENT SUPÉRIEURES À LA MOYENNE NATIONALE POUR 184 KG/AN/HAB EN FRANCE (SOURCE ADEME). CELA EST DÛ À UNE BONNE COUVERTURE DU TERRITOIRE PAR LES ÉQUIPEMENTS : DEUX DÉCHÈTERIES POUR 14.572 HABITANTS, SOIT 60% DE LA POPULATION SITUÉE À MOINS DE 10 MINUTES D'UN ÉQUIPEMENT ET 100% DE LA POPULATION SITUÉE À MOINS DE 18 MINUTES.

En 2020, la déchèterie de Crécy-sur-Serre a connu 19.026 passages contre 27.754 en 2019 soit une baisse de 31,5%, dont une majorité en provenance de :

• Crécy-sur-Serre : 5.706 passages, soit 30%

• Chéry-les Pouilly: 2.152 passages, soit 11,3%

Pouilly-sur-Serre: 1.516 passages, soit 8%

• Couvron-et-Aumencourt: 1.415 passages, soit 7,4%

• Dercy: 1.280 passages, soit 6,7%

• Barenton-Bugny: 900 passages, soit 4,7%

• Chalandry: 865 passages, soit 4,5%

• Montigny-sur-Crécy: 821 passages, soit 4,3%

• Mesbrecourt-Richecourt: 580 passages, soit 3%

• Assis-sur-Serre: 472 passages, soit 2,5%

• Remies: 463 passages, soit 2,4%

Verneuil-sur-Serre: 400 passages, soit 2,1%

Bois-lès-Pargny: 396 passages, soit 2,1%

Nouvion-et-Catillon: 389 passages, soit 2%

• Mortiers: 336 passages, soit 1,8%

• Pargny-lès-Bois : 330 passages, soit 1,7%

Avec moins de 300 passages, les communes suivantes : Nouvionle-Comte, Froidmont-Cohartille, Barenton-sur-Serre, Barenton-Cel, Monceau-le-Waast, Grandlup-et-Fay, Sons-et-Ronchères, Châtillon-lès-Sons, Erlon, Vesles-et-Caumont, Marle, Toulis-et-Attencourt, Pierrepont, Voyenne, Autremencourt, Cilly. En 2020, la déchèterie de Marle a connu 16.498 passages contre 24.472 en 2019 soit une baisse de 32,6%, dont une majorité en provenance de :

• Marle: 8.441 passages, soit 51,2%

Voyenne: 960 passages, soit 5,8%

Marcy-sous-Marle: 778 passages, soit 4,7%

• Tavaux-et-Pontséricourt : 749 passages, soit 4,5%

• Erlon: 683 passages, soit 4,1%

• Autremencourt: 482 passages, soit 2,9%

• Cilly: 477 passages, soit 2,9%

• Pierrepont : 444 passages, soit 2,7%

Vesles-et-Caumont: 443 passages, soit 2,7%
Bosmont-sur-Serre: 345 passages, soit 2,1%

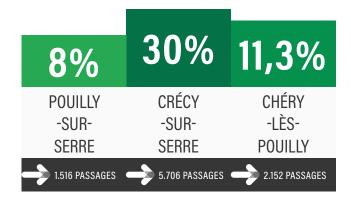
• La Neuville-Bosmont : 398 passages, soit 2,4%

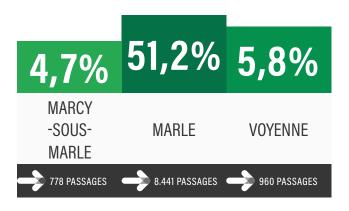
• Grandlup-et-Fay: 285 passages, soit 1,7%

• Cuirieux: 284 passages, soit 1,7%

Montigny-sous-Marle: 201 passages, soit 1,2%

Avec moins de 200 passages, les communes suivantes : Touliset-Attencourt, Sons-et-Ronchères, Thiernu, Montigny-le-Franc, Froidmont-Cohartille, Monceau-le-Waast, Saint-Pierremont, Châtillon-lès-Sons, Dercy, Agnicourt-et-Séchelles, Bois-lès-Pargny, Crécy-sur-Serre, Barenton-Bugny, Verneuil-sur-Serre, Barentonsur-Serre, Mortiers, Chéry-lès-Pouilly, Chalandry, Montigny-sur-Crécy.





BILAN DES TONNAGES

Depuis 2010 nous constatons une diminution de 26% des tonnages d'Ordures Ménagères et Assimilés (OMA). Les OMA correspondent aux ordures ménagères résiduelles, à la collecte sélective et à la collecte du verre. Les objectifs nationaux (Grenelle de l'Environnement) de réduire le tonnage d'OMA de 7% à l'horizon 2014 ont été atteints et largement dépassé au niveau de la Communauté de communes.

Suite au travail de la Commission Environnement en 2018 sur une nouvelle optimisation du service avec deux principes directeurs : réduire les tonnages et maintenir, voire baisser les coûts, un choix s'est porté vers la réduction de fréquence de collecte en passant de C 1 à C 0,5. En 2020 une nouvelle baisse des tonnages était attendu avec une année complète en réduction de fréquence contre 9 mois

en 2019 (début au 1er avril). Toutefois avec le contexte sanitaire et les modifications que cela a engendré en terme de collecte et d'accessibilité aux déchèteries, le tonnages des 0Mr est resté stable, celui des encombrants a fortement augmenté ainsi que celui des recyclables ce qui pour ce dernier indique que les foyers ont pu stocker une partie des déchets recyclables pendant l'absence de collecte entre mi-mars et mi-avril.

Par rapport à 2019, le tonnage collecté en déchèteries, hors DDS et autre Éco-filière, a diminué passant de 4.555 tonnes à 3.906 tonnes, soit une baisse de 14,25%. La baisse de la fréquentation, due au contexte sanitaire (fermeture des déchèteries), se répercute sur les tonnages.

En 2010, le volume des OMA était de 4.941 t, il est en 2020 de 3.675 t soit une diminution de 26% :



Indice de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) : En 2010, le volume était de 10.049 tonnes et en 2019 il atteint 8.161,26 tonnes (sans les pneus).

BILAN DE LA REOMI

LES LEVÉES DE BACS

BILAN DE LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE HORS PARTICULIER - 2020

Au cours de l'année 2020, les levées de chaque bac ont été comptabilisées.

Chaque bac livré est enregistré sur un logiciel de gestion des bacs. Un bac est affecté à un emplacement et à un foyer. Celui-ci permet de comptabiliser le nombre de levées d'un bac.

VOLUME DU BAC (L)	NOMBRE DE LEVÉES	VOLUME TOTAL DE DÉCHETS COLLECTÉS			
120L	886	106.320			
240L	955	229.200			
340L	1000	340.000			
660L	3384	2.233.440			
Données en tonnes					

Dans le cadre de la collecte en porte-à -porte, des bénéficiaires hors habitants sont desservis, il s'agit d'établissements publics, d'artisans ou de commerçants.

Le volume des OMR collectés en porte-àporte hors ménages est de 2.233.440 en 2020 contre 3.029.800 Litres en 2019. Ce qui représente une baisse de 4%.

BILAN DE LA COLLECTE EN PORTE-À-PORTE DES MÉNAGES - 2020

VOLUME DU BAC (L)	NOMBRE DE Levées	VOLUME TOTAL DE DÉCHETS COLLECTÉS			
120L	55.043	6.605.160			
240L	27.525	6.606.000			
340L	7.878	2.678.520			
660L	117	77.220			
Données en tonnes					

Le volume des OMR collectés en porte-à-porte pour les ménages est de 15.966.900 Litres en 2019 contre 13.726.820 en 2019 soit une augmentation de 16,32%.

Certains bacs ne présentent aucune levée et correspondent essentiellement à des logements vacants ou à des résidences secondaires.

LA TARIFICATION

La REOMi a été construite selon le système suivant :

- Une part « fixe » (sur le modèle des abonnements téléphoniques ou pour l'eau) incluant les coûts de fourniture et de maintenance des bacs, la gestion des déchèteries, la collecte sélective, les frais fixes de collecte des ordures ménagères et un minimum forfaitaire de collectes.
- Une part « au volume » indexée sur le volume du bac ordures ménagères attribué en fonction de la composition de chaque foyer,
- Une part « variable incitative » à la réduction et au tri des déchets, indexée sur le nombre de fois où le bac est sorti et collecté par le camion de ramassage des déchets ménagers.

En 2020, la prestation de service en porte à porte s'est déroulée C 0.5, soit une collecte à la quinzaine.

La tarification annuelle suivante a été retenue pour l'année 2020 :

	TARIF Annuel	TARIF TRIMESTRIEL	TARIF SEMESTRIEL
ABONNEMENT UNIVERSEL	81€	20,25€	40,50€
BAC 120L	63,63€	15,91€	31,82€
BAC 240L	127,25€	31,81€	63,63€
BAC 360L	190,88€	47,72€	95,44€
BAC 660L	349,95€	87,49€	174,98€

Le nombre forfaitaire de collecte (levée du bac) est fixé à 12 levées par an et par foyer. Toute levée supplémentaire est facturée en fonction du volume du bac. Ce forfait peut évoluer chaque année. De même les tarifs peuvent être revus annuellement.

	TARIF LEVÉE SUPPLÉMENTAIRE
BAC 120L	2,00€
BAC 240L	4,00€
BAC 360L	5,70€
BAC 660L	11,00€

LES INDICATEURS FINANCIERS

MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE

La Communauté de communes a choisi de confier la collecte et le traitement de ses déchets ménagers à un prestataire par l'intermédiaire de contrats de collecte : SEPUR pour les OMr et les recyclables, MINERIS pour le verre et VEOLIA PROPRETE pour les déchèteries.

L'ensemble de la compétence traitement relève du Syndicat Départemental de traitement des déchets, Valor'Aisne.

Seul le gardiennage des déchèteries est assuré en régie.

DÉPENSES DU SERVICE ET SON FINANCEMENT³

Les dépenses de fonctionnement du service pour l'année 2020 s'élèvent à 1.530.878,17€ TTC (soit une baisse de 5,6% par rapport à 2019).

Elles comprennent principalement:

- Le coût de la prestation de collecte en porte-à-porte (ordures ménagères, sélectif et encombrants) : 439.256,12€ TTC auxquels s'ajoutent 24.900€ TTC de sacs de tri.
- Le coût de la prestation de collecte et de traitement du verre en apport volontaire : 34.527,75€ TTC.
- Le coût de la prestation de collecte des déchets issus de déchèteries : 121.026,87€ TTC.
- Le coût de traitement des déchets ménagers (porte-à-porte et déchèteries) assuré par VALOR'AISNE : 737.784,15€ TTC. Le rapport annuel de VALOR'AISNE sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – année 2020 sera disponible au siège de la Communauté de communes.
- Les coûts de fonctionnement liés au service comme les charges de personnel pour 97.947,16€ TTC.
- Les dotations aux amortissements : 57.788,72€ TTC.

À noter, par contre, cette année une progression importante des dépenses d'investissement à hauteur 221.005,69€ TTC (contre 16.895,87€ TTC en 2019), due à l'acquisition des bacs destinés à la collecte des déchets recyclables (191.057,58€ TTC).

Ces dépenses sont majoritairement financées par la redevance d'enlèvement des ordures ménagères prélevée auprès des utilisateurs du service : ménages, communes, établissements publics ou privés, entreprises.

En 2020, 1.232.427,01€ de titres ont été émis pour la redevance ordures ménagères, contre 1.269.570,35€ en 2019, soit une baisse de 3,01%.

À cela s'ajoutent la subvention CITEO, au titre du soutien à la tonne triée. En fonction de la qualité et de la quantité de tri sélectif, CITEO verse une subvention à la Communauté de communes.

S'ajoutent également les soutiens d'autres éco-organismes associés aux déchèteries (ECOSYSTEM, ECOMOBILIER, ECODDS).

Ainsi au cours de l'année 2020, ces soutiens se sont élevés à 256.060,80€. Ce montant est plus élevé que les années antérieures (97.308,14€ en 2019 par exemple) en raison de la survenue de régularisation des subventions attendues au titre de 2018 et 2019.

Enfin, certains matériaux recyclables peuvent être revendus en fonction de leur qualité et de leur quantité.

En 2020, la vente des matériaux a rapporté : 64.551,97€.

³ - Dans la mesure du possible, les dépenses prennent en compte les dépenses liées aux prestations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2019. Une différence peut donc être constatée avec le compte administratif.

LES COÛTS UNITAIRES DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES MATÉRIAUX ISSUS DE DÉCHÈTERIES

Les déchets issus des déchèteries sont facturés à la tonne en fonction de la distance pour la collecte et à la tonne pour le traitement.

Les coûts de collecte ont évolué en cours d'année. En effet, pour répondre aux changements d'exutoires annuels choisis par VALOR'AISNE, les coûts de collecte sont depuis le 1er avril 218, des prix par tonne et par km. Ainsi par exemple, une tonne de gravats collectées en déchèterie de Marle et en déchèterie de Crécy-sur-Serre aura un coût différent en fonction de sa distance à l'exutoire.

Le traitement des déchets collectés en déchèterie est réalisé par VALOR'AISNE qui fixe annuellement la contribution de la collectivité comme suit : prix à la tonne selon le type de déchets multiplié par les tonnages de l'année N-1 (soit 2019), payée mensuellement, soit 18.668,32€ TTC (contre 15.635,08€ TTC en 2019).

Au total, au titre de l'année 2020, la Communauté de communes a versé une contribution de 224.019,85€ TTC (contre 187.621€ TTC en 2019) pour le traitement des déchets de déchèterie soit une hausse de 16,25%. Le coût de traitement de certains déchets ayant augmenté (+14,9% pour les encombrants par exemple).

DU 01/01/20 AU 31/03/20

		Coût en collecte par rotation		Coût en collecte par tonne	
		€HT	€TTC	€HT	€TTC
Gravats	0 à 10 km	57	62,7	1,8	1,98
	11 à 20 km	130	143		
Encombrants	21 à 40 km	148	162,8	74	81,4
	41 à 60 km	171	188,1		
Vánátouv	0 à 10 km	60	66	22	24,2
Végétaux	11 à 20 km	100	110		
Cartons et Papiers	11 à 20 km	116	127,6	-	-
	21 à 40 km	142	156,2		
Ferrailles	11 à 20 km	130	143	-	-
	21 à 40 km	160	176		
Bas	es			494	543,4
Pâteux -p	eintures		350	385	
Solvants				320	352
Aérosols				1090	1199
Produits non identifiés		200 * 220 *	220*	900	990
Phytosanitaires Acides		200	220	1297	1426,7
				745	819,5
Huile de vidange				-	-
Batteries				-	-
Emballages vides souillés				360	396

*au forfait.

DU 01/04/20 AU 31/12/20

		coût en collecte par rotation		coût en traitement par tonne	
		€HT	€TTC	€HT	€TTC
Gravats	0 à 10 km	49,35	54,285	1,8	1,98
	11 à 20 km	112,55	123,805		
Encombrants	21 à 40 km	148,05	162,855	74	81,4
	41 à 60 km	160,17	176,187	74	
Végétaux	0 à 10 km	51,95	57,145	22	24,2
	11 à 20 km	48,2	53,02		
Cartons et Papiers	11 à 20 km	122,94	135,234	-	-
	21 à 40 km	142,86	157,146		
Ferrailles	11 à 20 km	122,55	134,805	-	-
	21 à 40 km	138,53	152,383		
Bases				494	543,4
Pâteux -peintures				350	385
Solvants				320	352
Aéro	sols			1090	1199
Produits non identifiés		173,16 [*]	190,476*	900	990
Phytosanitaires				1297	1426,7
Acides				745	819,5
Huile de vidange				-	-
Batteries				-	-
Emballages vides souillés				360	396



LES COÛTS UNITAIRES DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES DÉCHETS COLLECTÉS EN PORTE-À-PORTE

Le traitement des déchets collectés en porte-à-porte est réalisé par VALOR'AISNE qui fixe annuellement la contribution de la collectivité comme suit :

- Une participation aux frais de fonctionnement de 21,51€ TTC (inchangé en 2020) par habitant sur la base de la population INSEE au 1er janvier de l'année, soit 318.230,98€ TTC.
- Une contribution calculée sur la base des tonnages année N-1 (soit 2019) enfouis (ordures ménagères, refus de tri et encombrants), au prix unitaire de 79,91€ TTC la tonne (+3, 47%), soit 194.008,51€ TTC.

Cette partie de la contribution est en baisse grâce à la baisse des tonnages collectés en 2019 et malgré la hausse du prix unitaire.

Au total, au titre de l'année 2020, la Communauté de communes a versé une contribution de 512.239,49€ TTC (contre 543.812,56€ TTC en 2019) soit une baisse de 6,16% par rapport à 2019.

Les efforts de la Communauté de communes et de ses usagers pour faire baisser les tonnages enfouis (OMr et refus de tri) permettent une année encore de contenir la hausse des coûts de traitement.

DU 01/01/20 AU 31/03/20

Dans le contrat signé avec SEPUR, la facturation comprend :

- Une part fixe (forfaitaire) de 26.573,14€ HT, soit 29.230,454€ TTC chaque mois ;
- Une part variable en fonction du tonnage collecté :

Ordures ménagères pour 1 tonne



Coût en collecte

14,86€ HT
16,35€ TTC

70,13€ HT
77,14€ TTC

Coût au total

88,33€ HT 97,16€ TTC

Sélectif pour 1 tonne



Coût en collecte 43,08€ HT 47,39€ TTC

Coût en traitement Compris dans la cotisation

Coût au total

43,08€ HT

47,39€ TTC

DU 01/04/20 AU 31/12/20

Dans le contrat signé avec SÉPUR, la facturation comprend :

- Une part fixe (forfaitaire) de 27.210,90€ HT, soit 29.931,98€ TTC chaque mois ;
- Une part variable en fonction du tonnage collecté :

Ordures ménagères pour 1 tonne



Coût en collecte

15,02€ HT
16,52€ TTC

Coût en traitement
70,13€ HT
77,14€ TTC

Coût au total **84,99€ HT 93,49€ TTC**

Sélectif pour 1 tonne



Coût en collecte

43,55€ HT
47,90€ TTC

Compris dans la cotisation

Coût au total

43,55€ HT

47,90€ TTC

RECETTES4

REDEVANCE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES INCITATIVE

La redevance d'enlèvement des ordures ménagères est facturée auprès des utilisateurs du service : ménages, communes, établissements publics ou privés, entreprises. En 2020, 1.232.427,01€ de titres ont été émis pour la redevance ordures ménagères.

Elle est calculée en fonction de l'importance du service rendu pour l'enlèvement non seulement des ordures ménagères mais aussi de tous les déchets assimilés dont la collectivité assure la collecte sans sujétion technique particulière. Cette redevance doit permettre de couvrir l'ensemble des charges d'investissement et de fonctionnement du service de collecte, qui est alors géré comme un service public industriel et commercial c'est à dire avec un budget équilibré. N'ayant aucun caractère fiscal, cette redevance est recouvrée, par la Communauté de communes avec l'appui des services du Trésor Public. (Circulaire n° 249 du 10 novembre 2000 relative à la gestion et à l'élimination des déchets des ménages : NOR/INT/B/00/00249/C).

À noter que les levées de bacs réalisées durant le confinement (soit du 17 mars au 10 mai 2020) n'ont pas été facturées.

SUBVENTION CITEO

La majeure partie des recettes, en dehors de la REOMI, est liée à l'existence d'un contrat entre la Communauté de communes et CITEO. Ce contrat, dit au "Barème F" a été renouvelé en 2018.

CITEO subventionne la collectivité en fonction de la qualité et de la quantité de déchets recyclés. En 2020, cette subvention s'est élevée

à 242.868,80€. Ce montant est provisoire car le liquidatif 2020 n'a pas encore été établi.

Dans la cadre du contrat "Barème F", la Communauté de communes a, en plus, la possibilité de faire racheter ses matériaux recyclés par des repreneurs agréés.

SUBVENTIONS AUTRES ÉCO-ORGANISMES

Certains déchets collectés en déchèterie font l'objet d'une reprise par les éco-organismes à coût zéro. Certains d'entre eux versent également un soutien à la tonne (OCAD3E, ECODDS, ECOMOBILIER).

DÉCHETS	FILIÈRE DE REPRISE	MONTANT DU Soutien
PNEUS	REPRIS PAR GURDEBEKE SA DANS LE CADRE DE LA FILIÈRE ALIAPUR.	0,00€
PILES	REPRIS PAR COREPILE DANS LE CADRE DE LA FILIÈRE ESR	0,00€
LAMPES ET NÉONS	REPRIS PAR RECYLUM DANS LE CADRE DE LA FILIÈRE ESR	0,00€
D3E	REPRIS PAR ECO-SYSTEMES DANS LE CADRE DE LA FILIÈRE OCAD3E	8.844,41€
DDS	REPRIS PAR ORTEC DANS LE CADRE DE LA FILIÈRE ECODDS	0,00€
MEUBLES	REPRIS PAR VÉOLIA PROPRETÉ DANS LE CADRE DE LA FILIÈRE ECOMOBILIER, SUR LA DÉCHÈTERIE DE CRÉCY/SERRE, ET DEPUIS AVRIL 2017 SUR CELLE DE MARLE.	4.833,30€

⁴ - Dans la mesure du possible, les recettes prennent en compte les recettes liées aux prestations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020. Une différence peut donc être constatée avec le compte administratif.

VENTE DE MATÉRIAUX

Les matériaux recyclables font l'objet d'un tri supplémentaire en centre de tri avant d'être rachetés par des repreneurs.

À la revente des matériaux issus de la collecte sélective s'ajoutent les recettes perçues suite à la vente des matériaux issus des

déchèteries, batteries et ferrailles. Cette recette est désormais perçue par VALOR'AISNE puis reversée à la Communauté de communes du Pays de la Serre. Un décalage est donc sensible dans la perception de ces recettes, la régularisation pour l'année 2020 n'intervenant qu'au cours de l'année 2021.

MATÉRIAUX	REPRENEURS	MONTANT DU RACHAT
VERRE	O-I MANUFACTURING	15.652,90€
JOURNAUX & MAGAZINES*	NORSE SKOG	9.262,50€
ACIER & ALUMINIUM	SUEZ	6.537,63€
PLASTIQUES	VALORPLAST	14.806,49€
PAPIERS & CARTONS*	REVIPAC	18.292,45€
TOTAL		64.551,97€

^{*} Papiers & cartons issus de la collecte et depuis 2020 des déchèteries



3.020 TONNES

Ordures ménagères résiduelles Collecte sélective



9 32

TONNES

d'Ordures Ménagères résiduelles



dont

697 TONNES

de déchets recyclables

39 TONNES

de refus de tri en baisse de 37,50% par rapport à 2019

augmentation de

62%

par rapport à 2019 pour la collecte des encombrants soit 199 tonnes



898
TONNES
en valorisation organique



1.830 TONNES



598,91 TONNES 4.501 TONNES en enfouissment



4 COMI











50,76 €^{HT} EN MOYENNE PAR HABITANTS

pour le traitement des déchets





2 DÉCHÈTERIES 79 COLONNES À VERRE



42,78 €^{HT} **MOYENNE** PAR HABITANTS

pour la collecte

dont

d'encombrants

.537 202,42 117,80 TONNES

de déchets d'équipements électriques et éléectroniques



déposées en déchèteries



point d'apport volontaire

64.551,97 €^{TTC} DE VENTE DE MATÉRIAUX

SYNTHÈSE

LE RAPPORT RETRACE LA VIE TECHNIQUE ET FINANCIÈRE DU SERVICE DÉCHETS AU COURS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE, EN 3 PARTIES :

PRÉSENTATION DU SERVICE

La partie collecte du service déchets ménagers est assurée par la Communauté de communes via des contrats de prestation de services avec SEPUR pour le porte-à-porte, MINERIS pour le verre et VEOLIA pour la déchèterie. À noter que le gardiennage de ces dernières est assuré en régie tout comme les missions de communication, d'animation, de suivi des collectes, de facturation aux usagers, etc.

La partie traitement est assurée par VALOR'AISNE, Syndicat de traitement, qui recourt lui-même, soit à ses installations propres (centre de tri d'URVILLERS, Centre d'enfouissement de Grisolles), soit à des contrats de prestation de services, principalement pour les déchets issus de déchèteries.

2020 devait être une année sans évolution notable du service, les changements majeurs (réduction de la fréquence de collecte, passage de 18 levées à 12 levées incluses dans le forfait de la REOMi) ayant été réalisés en 2019.

LES INDICATEURS TECHNIQUES

DÉCHETS COLLECTÉS ET TRAITÉS 8.174,75 TONNES

Le contexte sanitaire a bousculé le service en entraînant une suspension de la collecte des sacs jaunes en porte-à-porte et de celle des déchets en déchèteries.

Néanmoins, les indicateurs techniques sont restés bons ou se sont améliorés.

La quantité de déchets enfouis a baissé, notamment les refus de tri (-38%), tandis que la quantité de recyclables a progressé +5,9% en porte-à-porte, +5,6% pour le verre par rapport à 2019.

En déchèterie, les tonnages ont baissé, déchets valorisables ou non de quelques 2 à 3% et jusque 30%. Pour la 1ère fois depuis leur ouverture, la fréquentation des déchèteries a elle aussi baissé.

LES INDICATEURS FINANCIERS

Avec une majorité de prestations réalisées en contrat via des marchés ou via une délégation de compétence, les principales dépenses sont donc liées aux règlements des factures et des cotisations au Syndicat.

Globalement, ces dépenses de fonctionnement sont en baisse de 5,6% par rapport à 2019. À contrario, les dépenses d'investissements ont progressé en 2020 avec l'achat des bacs jaunes, passant de 17,000€ en 2019 à 220,000€ en 2020.

Côté recettes, la REOMi est la principale ressource du service, à hauteur de 1.232.427€ (-3% par rapport à 2019).

Les subventions versées par les éco-organismes comme CITEO, Ecomobilier, EcoSystem permettent de compléter les recettes, à noter qu'en 2020 la subvention CITEO a été très élevée (242.868€) en raison du versement des régularisations des années 2018 et 2019.

Enfin, les dernières recettes sont représentées par la revente des matériaux, soit 64.551,97€.